



"Les jeunes, les médias et les réseaux sociaux"

conférence organisée par la MGEN et la Maif de Châteauroux, en partenariat avec l'Autonome de solidarité laïque et l'inspection académique de l'Indre
le 31 mai 2012

conférence animée par **Christian Gautellier** - Directeur du département médias, éducation et citoyenneté des Céméa (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives)

RESUME

1/ Jeunes et médias

La vie de l'enfant tourne autour de 3 pôles : l'école, la famille et les médias.

Le temps médiatique est présent toute la journée, parfois la nuit où le smartphone reste allumé sous l'oreiller ; la pratique est souvent multi-écrans.

L'usage collectif de l'écran familial est devenu individuel, omniprésent avec des situations à l'origine virtuelles avant de revenir vers le réel.

Comment ne pas comprendre la réaction de collégiens ou de lycéens à qui l'on interdit l'usage du smartphone dans l'enceinte de l'établissement scolaire : mesure ressentie comme la pire des violences.

Les enquêtes montrent que l'usage des médias varie suivant les générations, avec un pic pour les 18-30 ans et une carence pour les plus de 70 ans.

Dans le domaine du dialogue, du partage et de la transmission du savoir, une connaissance numérique minimum est indispensable à la crédibilité de l'intervenant.

2/ Les dangers des médias

Certains produits peuvent être toxiques, par exemple Facebook, car les retombées sont à long terme. Comme toujours, la démarche éducative nécessite à la fois des mesures de prévention et de protection.

Des défis éducatifs nouveaux :

l'enfant est lecteur et pratique tous les contenus

l'enfant est rédacteur dans le but d'échanger, de voir et d'être vu

l'enfant et joueur, victime parfois de la durée et des coûts.

Des risques associés :

contenu choquant, racisme, diffamation

diffusion de données personnelles, exposition de la vie privée

rémanence des traces, abus du temps passé devant l'écran.

Construction d'une identité numérique :

cyberharcèlement, usurpation d'identité, pressions (sectes, anorexies,...)

comportements illégaux liés parfois à la méconnaissance de droit (droit américain ≠ droit européen)

collecte de données personnelles à des fins commerciales

MAISON DES DROITS DE L'ENFANT

48 boulevard Arago – 36000 Châteauroux

tél : 09.52.10.52.14 – fax : 09.57.10.52.14

mde.chateauroux@free.fr - www.maisondesdroitsdelenfant.ouvaton.org

3/ Normes éducatives

faire ensemble ;

partager ;

faire découvrir ;

interdire en se basant sur la règle des 7 C = compréhension
critique
créativité
consommation
citoyenneté
communication interculturelle
conflits (rôle de l'éducation et de la médiation)

protection de l'enfant ;

parcours vers l'autonomie ;

pas d'écran avant 3 ans ;

6-8 ans : usages familiaux, encadrement normatif ;

9-10 ans : individualisation des équipements, autonomie partielle ;

12-13 ans : écoute privative + écoute familiale ;

15 ans et + : équipement privatif ; passe à l'état de consommateur.

4/ Rôle de la société civile

Eviter le face à face industries de programmes-jeunes ;

se positionner en interlocuteur des pouvoirs publics et des industries ;

créer des espaces de dialogue et de co-régulation ;

agir sur les contenus en amont ;

éviter les structures marchandes dans les écoles ;

envisager la présence d'un enseignant référent dans chaque école.

MAISON DES DROITS DE L'ENFANT

48 boulevard Arago – 36000 Châteauroux

tél : 09.52.10.52.14 – fax : 09.57.10.52.14

mde.chateauroux@free.fr - www.maisondesdroitsdelenfant.ouvaton.org